

Initiatives parlementaires

À la Chambre hier, mon collègue de Skeena a posé une question au ministre de l'Environnement et réussi à lui faire avouer que «la préparation des budgets en particulier ne se prête absolument pas à des mécanismes déjà existants». Il faut repenser ce que nous entendons par «méga-projets».

Mon collègue du Parti libéral a aussi signalé le genre de contradictions implicites dans les décisions que prend le gouvernement au sujet de VIA. Le démantèlement du service ferroviaire voyageurs est un problème majeur. Je vous donne un exemple. Un groupe fait pression en ce moment pour qu'on refasse la Transcanadienne au coût de 17 milliards de dollars.

• (1730)

Les compagnies aériennes réclament la déréglementation et VIA est retirée des affaires. Le transport ferroviaire, comme il a été démontré en Europe, est le moyen de transport de masse le plus écologiquement acceptable. Il faut tenir compte de toutes les conséquences sur l'environnement. Quand nous parlons de subventions et de la vision linéaire que se fait le gouvernement d'une subvention, nous devons calculer les coûts environnementaux du démantèlement de VIA Rail.

Pour faire avancer le débat, je voudrais transmettre à la Chambre une idée que m'a soumise mon collègue de Prince-George—Bulkley Valley, celle d'un bulletin de l'environnement. Je sais que le gouvernement produit de nombreux documents comme ceux sur les contrats qui sont remis aux entreprises pour qu'elles sachent ce qui est en vue et qu'elles puissent soumissionner.

Il en va de même de la réforme de la réglementation, pour laquelle le gouvernement produit un document visant à informer ceux qui s'intéressent à ces questions afin qu'ils puissent être au courant de la planification du gouvernement en cette matière et déterminer comment participer au processus.

La création d'un bulletin de l'environnement s'inspire de cet exemple. Pareil bulletin permettrait au grand public de se tenir au courant des projets provinciaux et fédéraux ainsi que, comme le mentionne la motion, des projets de l'entreprise privée, qui doivent être évalués. Tous ces projets figureraient dans le bulletin où leur serait attribuée une cote selon le degré de risque qu'ils présentent pour l'environnement.

En terminant, madame la Présidente, c'est ce que je propose pour faire avancer le débat. Comme je l'ai dit, mon parti et moi-même sommes en faveur de la motion, mais nous sommes de plus en plus impatients face à l'inaction du gouvernement en ce domaine.

[Français]

M. Gabriel Desjardins (Témiscamingue): Madame la Présidente, je dois avouer d'emblée que je ne pensais pas que dans le présent débat on discuterait de VIA Rail. Je pense que VIA Rail occupe passablement du temps de cette Chambre et qu'on pourrait s'attarder à la motion et à des considérations plus intimement liées à la motion qui nous est présentée aujourd'hui par le député de Fraser Valley-Ouest (M. Wenman).

Je voudrais d'abord féliciter le député pour sa motion qui est d'un intérêt national, et il est bien évident que l'environnement constitue la priorité première des Canadiens et de ce gouvernement. Cependant, je tiens à lui dire que bien honnêtement j'aurai à exprimer des réserves sur la motion qu'il nous présente parce que, bien sûr, tout le monde peut être pour la vertu, mais il y a dans cette motion une problématique ou une complexité sur lesquelles le député lui-même va sûrement être d'accord avec moi.

Premièrement, il s'agit peut-être de représenter ici, à la Chambre des communes, une région comme l'Abitibi-Témiscamingue, et je serais du Saguenay-Lac-Saint-Jean ou de la Gaspésie pour vous dire combien un développement industriel anarchique, chaotique durant des décennies a pu endommager des régions comme les nôtres. Un bref séjour en Abitibi-Témiscamingue vous démontrerait à quel point notre environnement est entaché de notre développement industriel. Nos milliers de lacs sont contaminés, l'air que nous respirons est contaminé, nos sols sont souillés et cela est le fruit d'un développement industriel que nous n'avons pas contrôlé au cours des 50 dernières années. Et dans une région comme la mienne qui dépend entièrement de nos scieries et de nos industries minières, je n'ai pas besoin de vous faire le portrait de notre écologie actuellement, et c'est pour cela qu'une motion présentée, comme celle que nous avons aujourd'hui, est assurément un pas dans la bonne direction.

Nous avons eu en 1987 le rapport Brundtland qui a mis sur la carte le concept du développement durable, du développement viable, endossé largement par le Canada, par notre gouvernement.

Et encore là, la motion du député va dans le sens de procurer un développement viable et un développement durable.

Alors, la motion qui nous est présentée aujourd'hui, se lit comme suit:

Que, de l'avis de la Chambre, le gouvernement devrait envisager de présenter une mesure législative pour garantir pleinement la protection de l'environnement au Canada par l'institution de procédures obligatoires d'études d'impact écologique permettant l'évaluation,